Garonne développement

NOUS PENSONS L'HABITAT DE DEMAIN

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AUZEVILLE TOLOSANE - Aménagement d'un lotissement et construction de 40 logements

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 30 novembre 2026 à 12:00

GIE GARONNE DEVELOPPEMENT
29 boulevard Gabriel Koenigs
31300 TOULOUSE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	AUZEVILLE TOLOSANE - Aménagement d'un lotissement et construction de 40 logements
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	17
	Délai de validité des offres	60 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 6
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 6
2.5 - Développement durable 7
3 - Les intervenants 7
3.1 - Désignation de l'acheteur 7
3.2 - Représentant de l'acheteur 7
3.3 - Conduite d'opération 7
3.4 - Maîtrise d'œuvre 7
3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 7
3.6 - Contrôle technique 7
3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 8
4 - Conditions relatives au contrat 8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 8
5 - Compléments à apporter au CCTP 8
6 - Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire 9
7 - Contenu du dossier de consultation 9
8 - Présentation des candidatures et des offres 10
8.1 - Documents à produire 10
8.2 - Présentation des variantes 12
8.3 - Usage de matériaux de type nouveau 12
9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 12
9.1 - Transmission électronique 12
9.2 - Transmission sous support papier 14
10 - Examen des candidatures et des offres 14
10.1 - Sélection des candidatures 14
10.2 - Attribution des marchés 14
10.3 - Suite à donner à la consultation 15
11 - Renseignements complémentaires 15
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
11.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne AUZEVILLE TOLOSANE - Aménagement d'un lotissement et construction de 40 logements

AUZEVILLE TOLOSANE ML6 - Aménagement d'un lotissement et construction de 40 logements

Lieu(x) d'exécution :
5 allée Jean Marie Bert
31320 Auzeville Tolosane

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 17 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
3	Voiries
4	Réseaux Humides Assainissement
5	Réseaux Secs AEP
7	Gros oeuvre
8	Charpente Couverture Zinguerie
9	Etanchéité
10	Revêtements de Façade Enduits Extérieurs
13	Menuiseries Extérieures
15	Platrerie Cloisons Plafonds Doublages
16	Isolation
17	Menuiseries Intérieures
18	Eléctricité
20	Plomberie Sanitaire Ventilation Chauffage
22	Peinture Nettoyage sol Souple
23	Revêtement de Sols Durs Faïences
25	Serrurerie
30	Espaces Verts Clotures Arrosage

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.
L'offre des candidats devra porter sur l'ensemble des travaux formant au moins un lot.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
3	45233140-2	Travaux routiers
4	45232410-9	Travaux d'assainissement
5	45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil
7	45223220-4	Travaux de gros œuvre
8	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
9	45261420-4	Travaux d'étanchéification
10	45233200-1	Travaux de revêtement divers
13	45421000-4	Travaux de menuiserie
15	45410000-4	Travaux de plâtrerie
15	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
15	45421141-4	Travaux de cloisonnement
16	45320000-6	Travaux d'isolation
17	45421000-4	Travaux de menuiserie
18	45311200-2	Travaux d'installations électriques
20	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
20	45315000-8	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment
22	45442100-8	Travaux de peinture
23	45233200-1	Travaux de revêtement divers
25	44316500-3	Serrurerie
30	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
8	PSE n°1	Plus value Pergolas bois / metal	Plus value Pergolas bois / metal
9	PSE 2	Plus value Etanchéité des parois enterrées	Plus value Etanchéité des parois enterrées
10	PSE N° 3	Moins-value Retrait plaquette d'angles sur brique de parement	Moins-value Retrait plaquette d'angles sur brique de parement
25	PSE N° 1	Moins-value transfert Pergolas au lot 8 charpente	Moins-value transfert Pergolas au lot 8 charpente
25	PSE N° 5	Moins-value pour Retrait des mains courantes bois sur GC et lisse	Moins-value pour Retrait des mains courantes bois sur GC et lisse
25	PSE N° 6	Plus-value Claustra sur GC maçonné SE 08	Plus-value Claustra sur GC maçonné SE 08
25	PSE N° 7	Plus-value Capotage desserte basse tension en façade	Plus-value Capotage desserte basse tension en façade

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : SA HLM DES CHALETS

3.2 - Représentant de l'acheteur

Représentant de l'organisme acheteur : GIE GARONNE DEVELOPPEMENT

3.3 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le représentant du maître d'ouvrage.

3.4 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL AR357 - Atelier d'Architectecture et d'Urbanisme
8 Grande Rue St Michel
31400 Toulouse

Tél. : 0950956126
Courriel : contact@ar357.fr

Elle est représentée par : David RUPP.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Maîtrise d'Oeuvre.

3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

TC SO
86 avenue des minimes
31200 TOULOUSE

Tél. : 0534449655

Le titulaire de la mission est représenté par : Antoine GUILLOT.

3.6 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT
1 rue Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Courriel : toulouse.qc@qualiconsult.fr

3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

QUALICONSULT
1 rue Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

Courriel : toulouse.qc@qualiconsult.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

Le délai global d'exécution est détaillé par corps d'état sur le planning indicatif inclus dans le dossier de consultation. Il est découpé en mois à partir d'un mois M1 qui suit l'OS de démarrage de travaux. Il inclut la période de préparation. Il présente les différentes périodes d'intervention des entreprises.

Il permet donc à ces dernières d'établir leur prix en connaissance de cause.

NOTA : Le mois réel M1 sera indiqué dans l'ordre de service de démarrage des travaux.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 45 jours à compter du premier jour du mois qui suit celui de l'exécution des travaux.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Compléments à apporter au CCTP

Il doit être répondu aux performances demandées par les spécifications du descriptif. A cet effet, il est demandé aux candidats de compléter le CCTP par un mémoire relatif aux dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour assurer l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes notes de calculs, carnets de détails, etc. permettant de justifier le respect des performances, ainsi que toutes autres observations de l'entrepreneur.

En particulier, il pourra être joint :
- des plans d'ensemble et de détail explicitant les offres.
- les descriptifs détaillés des matériaux, les principaux systèmes constructifs envisagés, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants, pour la proposition de base et chacune des éventuelles variantes autorisées ou exigées

- un programme d'exécution des ouvrages indiquant la durée des différentes phases du chantier.
- des précisions concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés.
- une note sommaire mentionnant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.
- l'ensemble des documents demandés par le descriptif notamment les quantitatifs estimatifs.

6 - Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

Un CDPGF est inclus dans le dossier de consultation.
Il est constitué d'une ligne de prix par paragraphe du descriptif des travaux du CCTP. Il ne comporte pas de quantitatifs précisés par le maître d'œuvre, l'établissement de ces derniers étant de la responsabilité des entreprises.
Chaque ligne doit obligatoirement faire l'objet d'un prix, il est interdit de regrouper les lignes ou de préciser « compris dans … ».
Si l'entreprise constate qu'un paragraphe du descriptif des travaux est oublié dans le CDPGF et ne fait pas l'objet d'une ligne de prix, elle le précisera sur ce CDPGF et rajoutera la ligne.
L'entreprise établira également de façon séparée un détail quantitatif estimé (DQE) qui détaillera tous les prix unitaires et toutes les quantités calculées par elle, pour chaque paragraphe du descriptif des travaux.

7 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF)
- Le Rapport Initial du Contrôle Technique (RICT)
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Les plans architecturaux et techniques du projet
- Le rapport de sol
- Le Dossier d'étude thermique et bilan carbonne
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La charte Chantier à faible nuisance
- Diagnostics
- Etude de pollution des sols
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Etude actoustique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Lorsqu'un candidat constatera une erreur ou une incohérence dans un ou plusieurs documents du dossier de consultation, il se doit de la signaler au pouvoir adjudicateur sur le profil d'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.ladepeche-marchespublics.fr

Le pouvoir adjudicateur peut éventuellement faire une rectification, en fonction du temps restant avant la date de remise des offres, qu'il communiquera via le profil d'acheteur à l'ensemble des entreprises ayant retiré le dossier.

Si des incohérences subsistent l'entreprise se référera à l'article Pièces Contractuelles du CCAP qui fixe l'ordre de préséance des pièces. Elle se conformera donc à ce qui est précisé dans la pièce citée le plus en amont.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le

dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

8.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
1. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
2. Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
3. Attestation d'assurance professionnelle décennale pour le lot concerné et attestation d'assurance responsabilité civile	Non
4. Attestation URSAAF	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
5. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
6. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
10. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
11. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Libellés	Signature
9. Liste des chantiers similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
8. Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
7. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Devis détaillé de l'entreprise	Non
12. L'acte d'engagement (AE) dûment rempli et paraphé *	Oui
13. La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) conformément au cadre de décomposition forfaitaire figurant dans le dossier de consultation (formats .xsl et .pdf)	Non
14. Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et répondre aux exigences du chantier propre	Non
15. Le mémoire relatif aux dispositions de sécurité que l'entreprise envisage de mettre en oeuvre sur le site (composition des équipes et prestations habituellement sous traitées, moyens de manutention des charges envisagées, moyens mis en oeuvre par l'entreprise pour prévenir les risques de chute des intervenants de son lot ou sous-traitants)	Non
16. La charte "Chantier à faible nuisance"	Oui
17. Pour les procédés de Technique Non Courante (notamment les panneaux photovoltaïques) : a) fourniture des avis techniques des produits et procédés proposés ainsi que toutes les qualifications liées à l'installation de ces procédés** b) attestation nominative d'assurance décennale spécifique à l'opération avec mention des procédés mis en oeuvre des entreprises intervenant sur le lot	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

8.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

8.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
Les plis qui parviendraient après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

9.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info/accueil.htm.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Attention: une réponse volumineuse peut prendre plusieurs minutes voir heures pour être déposée sur la plateforme de dématérialisation (en fonction du débit de la connexion internet).

Il est fortement conseillé de commencer le dépôt d'une offre plusieurs heures AVANT l'heure limite.
Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
Programme informatique malveillant

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté (ou « virus ») peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit
document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L’acheteur public reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
GIE GARONNE DEVELOPPEMENT

29 boulevard Gabriel Koenigs
31300 TOULOUSE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .xls . odt et .pdf

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 30 novembre 2026 à 12:00:00

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

9.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

10 - Examen des candidatures et des offres

10.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

10.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Organisation du chantier (méthodologie, planning, moyens humains et matériels alloués à l'opération, dispositions prises pour la levée des réserves, dispositions pour la Sécurité et la protection de la Santé)	*30.0*
2.2-Qualité des matériaux utilisés et équipements mis en oeuvre	*5.0*
2.3-Mesures environnementales que l'entreprise mettra en oeuvre en conformité avec les exigences du CCTP (évacuation des déchets, réduction des nuisances sonores)	*5.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Méthodologie de notation du critère prix :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Méthodologie de notation des critères techniques :

L'évaluation de chaque sous-critère se fera sur la base suivante :

Réponse très satisfaisante : **100% de la note**
Réponse satisfaisante : **75% de la note**
Réponse moyennement satisfaisante : **50% de la note**
Réponse peu satisfaisante : **25% de la note**
Absence de réponse : **0**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

10.3 - Suite à donner à la consultation

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés.
Possibilité d'encadrer la négociation par critère(s), mode(s) opératoire(s)

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation auquel cas toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.
Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Déclaration sans suite

Si au terme de la consultation, un candidat est informé officiellement que son offre est non retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur ne passerait pas avec lui le contrat correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

11 - Renseignements complémentaires

11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info/accueil.htm

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Toulouse
2 allée Jules Guesde
BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 61 33 70 00
Télécopie : 05 61 33 71 13
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Toulouse
2 allée Jules Guesde
BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 61 33 70 00
Télécopie : 05 61 33 71 13
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/